

On en parle avec vous

Force est de constater que les choix politiques imposés à tous les pays par l'Europe non seulement ne résolvent rien, mais **aggravent la situation qui devient alarmante** : les inégalités sont de plus en plus flagrantes, le chômage et la pauvreté ne cessent d'augmenter.

On nous explique que face à la crise, il n'y a pas d'autres choix possibles. Les peuples seraient donc condamnés à se résigner, à accepter de réduire les services publics, de privatiser tous les secteurs d'activité et à voir inéluctablement reculer les droits des salariés, l'accès à la santé... Jusqu'où faudra-t-il aller ?

Mais nous sommes de plus en plus nombreux à contester ces décisions imposées autoritairement, dans le déni du débat démocratique, avec un Premier Ministre qui gouverne à coups de 49-3 faute de n'avoir même plus de majorité dans son propre camp à l'Assemblée Nationale.

Je suis de celles et de ceux qui pensent que d'autres choix sont possibles, que des alternatives réalistes existent. Je suis de celles et de ceux qui sont attachés à faire vivre concrètement de véritables valeurs et exigences de gauche.

C'est dans cette perspective que j'ai or-

ganisé le 18 juin dernier, à l'Agora, un débat intitulé « Au nom de la dette... ». **Pour que les citoyens, dans leur diversité, puissent se saisir de cette question d'actualité.**

Benjamin Coriat, professeur d'économie à l'Université Paris 13, membre du collectif des Economistes atterrés, et Vangelis Goulas, représentant de Syriza à Paris, étaient à nos côtés pour nous aider à mieux comprendre les méca-

nismes réels de la dette et réfléchir aux dispositions qui permettraient de s'affranchir de la tutelle des marchés financiers.



Nous étions près de 80 à nous réunir à l'Agora jeudi 18 juin en soirée autour du débat « Au nom de la dette... ».

Benjamin Coriat, professeur d'économie à l'Université Paris 13, et Vangelis Goulas, représentant de Syriza à Paris, étaient à nos côtés pour nous aider à mieux comprendre les mécanismes réels de la dette et réfléchir aux dispositions qui permettraient de s'affranchir de la tutelle des marchés financiers.

Pourquoi ce débat ?

Parce que c'est au nom de la dette que l'on nous impose, en France, et dans tous les pays Européens, des reculs sociaux de plus en plus insupportables pour les peuples.

Parce que ceux qui nous gouvernent - de droite et hélas désormais de gauche - nous expliquent qu'il n'y a pas d'autres solutions que l'austérité. Que face à la « crise », il n'y a pas d'autres choix que de supprimer des services publics, de réduire les droits des salariés et de privatiser

ser à tout va.

Ces dogmes que l'Europe nous impose comme une fatalité sont-ils recevables ? N'y a-t-il vraiment pas d'autre alternative sérieuse et raisonnable alors que toutes les « recettes » actuelles s'avèrent inefficaces, pire ne font qu'aggraver la situation en Grèce comme partout ailleurs ?

Pour répondre à toutes ces questions qui sont au cœur de l'actualité, il est indispensable que les citoyens dans leur diversité, soient directement touchés par les politiques d'austérité, puissent être informés, débattre et se déterminer en toute conscience.

C'est aussi parce que nous voulons contribuer à faire émerger en France et

en Europe des propositions alternatives résolument sorties des griffes de la finance pour être tournées vers la réponse aux besoins humains dans une économie durable et socialement équitable, ainsi que pour la préservation des ressources de la planète, que j'ai pris l'initiative de ce débat et que je souhaite continuer les conditions d'autres rencontres de ce type.

Parmi les thèmes proposés à l'issue de notre rencontre : l'avenir de notre système de solidarité ? l'écologie politique ? l'agriculture urbaine ? la France d'après le 11 janvier 2015 ? quel rôle pour l'éducation ? la citoyenneté ?

N'hésitez pas à avancer d'autres propositions...

Après avoir visionné le court documentaire de Pierre Carles, « On a mal à la dette », les 80 personnes présentes ce soir-là ont débattu pendant près de deux heures.

Devant la qualité des échanges, j'ai décidé d'en éditer les moments les plus saillants dans un petit journal « On en parle avec vous » qui sera largement

diffusé dès la semaine prochaine.

« On en parle avec vous » accompagnera chacun de mes prochains débats afin de favoriser l'information, de conforter nos échanges et d'initier des actions collectives.

Jacqueline Fraysse

Sommaire

- Le mépris de la démocratie
- Le gouvernement plafonne l'expression du Parlement
- Des institutions obsolètes qui favorisent l'autoritarisme
- Non à l'impunité sociale
- Hôpital de Nanterre : vente à la découpe
- Des manœuvres qui hérissent les poêles
- Médecins : chronique d'une pénurie annoncée
- Grèce : un enjeu politique majeur pour nous tous
- Jeu dangereux autour de la Grèce
- La France doit soutenir la Grèce
- Renseignement : un pays sur écoute
- Shoah : un geste de concorde
- Ne laissons pas les entreprises dicter l'info

Le **Lien**, bulletin de liaison du comité d'initiative avec Jacqueline Fraysse et Rodolphe Balensi, son suppléant, est adressé par mail à tous ceux qui souhaitent participer au travail parlementaire de la députée, ou tout simplement être informés.

Bulletin participatif, les colonnes du **Lien** sont ouvertes à ses lecteurs.

Le mépris de la démocratie

Mercredi 17 juin, André Chassaigne a profité de la séance des questions au gouvernement pour revenir, au nom du groupe GDR, sur l'utilisation par le Premier ministre, la veille, de l'article 49-3 de la Constitution pour couper court au débat sur le projet de loi Macron.

M. André Chassaigne. Monsieur le Premier ministre, vous avez décidé, sans surprise, de recourir à nouveau à l'article 49-3 et, de surcroît, d'échapper cette fois à toute discussion. De fait, cet article 49-3 est associé à l'article 44-3 pour faire adopter sans débat et sans vote des dispositions nouvelles. Nous l'avons dit, nous considérons que c'est un mépris de la représentation nationale et de nos concitoyens : le recours à cette méthode confisque le débat public.

Vous ne voulez pas débattre publiquement, par exemple, de la remise en cause, de fait, du CDI par le biais du plafonnement des indemnités en cas de licenciement abusif. Vous ne voulez pas débattre dans cet hémicycle d'un texte qui formalise une atteinte sans précédent au monde du travail. Vous ne voulez pas débattre ici des sujets qui fâchent.

En réalité, vous n'avez pas de majorité à gauche sur ce texte. Quant à la droite, elle se livre à une véritable mascarade en affichant une opposition de façade à un texte qu'elle soutient et qu'elle souhaite voir adopter avec la même impatience que M. Gattaz.

L'urgence économique n'est qu'un prétexte idéologique. Votre texte ne contribuera pas à sortir notre économie des difficultés, à créer des emplois, à favoriser l'investissement ni à réduire les inégalités. La vérité, c'est que vous cédez aux injonctions de Bruxelles, de ceux-là mêmes qui tentent de faire plier le peuple grec. Vous cédez à la même dérive autoritaire.

Dix ans après le référendum de 2005 et la victoire du « non » au projet de traité constitutionnel européen,

le mépris de la démocratie reste la règle. Dix ans après le rejet par le peuple français de l'Europe libérale, vous continuez de vouloir imposer à nos concitoyens son contre-modèle social.

Monsieur le Premier ministre, nous prenons l'ensemble des Français – je dis bien l'ensemble des Français – à témoin de la gravité de ce qui se joue aujourd'hui pour notre pays.

M. Manuel Valls, Premier ministre. Monsieur le député, je crois que nous sommes tous très conscients de la gravité de la situation et, en tout cas, des défis auxquels notre pays est confronté. C'est la raison pour laquelle nous réformons et avons engagé ce projet de loi, qui vise à soutenir la croissance et l'activité.

Nous pouvons avoir des désaccords ; vous les exprimez plus calmement qu'hier, en exposant des arguments de fond – c'est l'honneur du débat démocratique.

Ce texte de loi, présenté par Emmanuel Macron, a fait l'objet de longs débats, ici même, à l'Assemblée nationale, en première lecture après les débats déjà très longs qui ont eu lieu au sein de la commission spéciale, puis à nouveau, en deuxième lecture, au sein de cette même commission. Je ne dirais pas que tout a été dit, puisque par essence, le débat démocratique permet d'aborder tous les sujets. Toutefois, j'ai considéré, en conscience, avec le Président de la République et le Gouvernement, qu'il fallait recourir à nouveau à l'article 49-3, parce que je ne voulais pas que dix jours supplémentaires soient consacrés non à des débats de fond, mais à des postures, des guerres de tranchées, un ralentissement de

l'adoption d'un texte qui doit être mis en œuvre le plus rapidement possible.

Je veux vous rassurer – même si je ne suis pas certain que cela vous réconforte, mesdames et messieurs de l'opposition –, il y a une majorité pour réformer la France ; cette majorité est solide, aux côtés du Gouvernement, pour redresser notre pays. Il y a une majorité pour voter les budgets. Il y a une majorité pour adopter le pacte de responsabilité et de solidarité. Il y a une majorité pour baisser l'impôt sur le revenu à la rentrée prochaine pour neuf millions de ménages. Il y a une majorité pour réformer notre organisation territoriale. Il y a une majorité pour engager la France dans la transition énergétique. Il y a une majorité pour moderniser le dialogue social. Il y a une majorité plus large encore pour adopter le projet de loi relatif au renseignement.

Je vous ai bien entendu dire qu'il n'y avait pas de majorité alternative, et je m'en réjouis, car ces propos vont dans le bon sens. Par conséquent, je suis convaincu que vous ne voterez pas la motion de censure de la droite demain, car elle ne correspond pas à ce qu'il faut pour le pays. Aussi, monsieur Chassaigne, continuez à débattre, continuons à discuter. Mais le Gouvernement se doit de réformer le pays, de soutenir la croissance et la compétitivité de nos entreprises, là où on crée de l'emploi, notamment dans les PME et les TPE.

Nous allons poursuivre la politique engagée dans le respect du Parlement, en utilisant, bien évidemment, les armes que nous donne la Constitution – c'est cela aussi, la démocratie – parce que le pays a un besoin urgent de réformes.

Le gouvernement plafonne l'expression du Parlement

Les députés Front de gauche ont majoritairement voté la motion de censure déposée suite à l'utilisation par le gouvernement de la procédure du 49-3 pour faire adopter le projet de loi Macron.

Vous lirez ci-dessous l'intervention d'André Chassaigne, président du groupe, qui explique les raisons de ce vote.

« Il y a quatre mois, monsieur le Premier ministre, vous avez eu recours à l'article 49, alinéa 3 de notre Constitution pour imposer à la représentation nationale le bien mal nommé projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

Vous vouliez faire taire toute contestation et ne pas prendre le risque d'un rejet du texte. Les voix manquaient à gauche et vous ne disposiez pas de la majorité nécessaire pour faire adopter ce projet de loi qui, sous son apparence fourre-tout, s'attaque à notre modèle social et aux valeurs de la gauche.

Aujourd'hui, vous usez à nouveau de cette arme constitutionnelle pour passer en force en privant la représentation nationale de tout débat. Vous y ajoutez la procédure du vote bloqué pour faire adopter sans discussion des dispositions nouvelles.

Dans quelques instants, si la motion de censure ne recueille pas la majorité requise, ce texte sera donc considéré comme adopté en nouvelle lecture. C'est l'annonce que fera le président de l'Assemblée nationale, à l'issue du vote.

Monsieur le Premier le ministre, nous ne pouvons nous y résoudre.

Nous aurions voulu débattre avec vous de l'ensemble des dispositions de ce texte, dans l'hémicycle et non dans le conclave d'une commission.

Nous aurions voulu que vous nous expliquiez publiquement pourquoi vous

avez fait le choix d'accentuer encore le saisissant virage libéral imposé par ce projet de loi.

Nous aurions voulu que l'ensemble des députés puissent s'exprimer sur le fameux amendement gouvernemental, déposé il y a quelques jours, qui prévoit désormais de plafonner les indemnités en cas de licenciement abusif.

Nous aurions voulu que vous tentiez de nous expliquer en quoi cette disposition n'est pas une attaque en règle du CDI et une mesure de régression sociale majeure.

Vous avez préféré traiter par le mépris – le mot n'est pas trop fort – le peuple et ses représentants. Vous avez préféré étouffer notre démocratie au prétexte que notre Constitution vous en donnait le droit. Vous avez préféré faire le choix de la brutalité, certes permise par les institutions présidentielles, les institutions d'une Cinquième République à bout de souffle.

C'est pourquoi, dès l'annonce de cette dérobade constitutionnelle, nous avons élaboré notre propre motion de censure. Une motion de censure de gauche. Le seuil minimum de signataires n'ayant pu être atteint, nous n'avons pu la soumettre au vote d'aujourd'hui.

Nous souhaitons, néanmoins, vous en rappeler l'esprit et la lettre. Elle se résumait à quelques lignes, tant s'imposent l'urgence et la nécessité de nommer un nouveau gouvernement qui puisse réunir l'ensemble des forces de gauche pour conduire une

politique de progrès social et de refondation démocratique.

Une motion que nous aurions souhaité voir adopter aujourd'hui, pour rejeter le projet de loi Macron, mais aussi pour permettre la mise en place d'un gouvernement qui œuvre au changement promis en 2012, qui incarne une alternative à la politique de Sarkozy et qui mène la guerre contre la finance.

Je donne lecture du texte de notre motion de censure :

« Après avoir privé de vote les parlementaires en première lecture, le Gouvernement décide de passer une nouvelle fois en force sans même, cette fois-ci, laisser aux représentants du peuple la possibilité de s'exprimer dans l'hémicycle.

Nos concitoyens seront donc privés de la possibilité de s'emparer du débat public. Cette brutalité ne peut rester sans réponse. Il est temps que le Gouvernement accepte un débat de fond sur sa politique économique et sociale.

Le chômage atteint un niveau insupportable. Les inégalités ne cessent de se creuser, comme l'a souligné l'OCDE. La pauvreté, notamment celle qui frappe les enfants, nous alerte sur la dégradation continue des conditions de vie dans notre pays. Dans ce contexte, le Gouvernement doit faire en sorte que le Parlement joue pleinement son rôle d'assemblée délibérative pour répondre aux attentes de nos concitoyens.

(Lire la suite page suivante)

(Suite de la page précédente)

Pour ces raisons, l'Assemblée nationale censure le Gouvernement en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. ».

Tel est le texte de notre motion de censure.

Nous avons échoué aujourd'hui non pas parce qu'il n'existe pas d'alternative à gauche, mais parce que votre méthode de gouvernement l'empêche de s'exprimer.

D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle vous muselez notre Assemblée : vous craignez que l'alternative de gauche à votre politique n'éclate au grand jour. La vérité, c'est que ceux qui s'opposaient au détricotage de notre modèle social, ceux qui refusaient les atteintes au droit environnemental, ceux qui ne pouvaient se résoudre aux coups portés aux droits des salariés, étaient suffisamment nombreux pour empêcher le passage de ce texte.

Quelle majorité de gauche peut en effet se rassembler sur un texte qui accumule les mesures de régression sociale, qui ne répond en effet en rien aux urgences de notre pays, qui favorise une mutation idéologique profonde vers la société de marché ? Un texte dont l'ultralibéralisme est le fil conducteur. Abandon du ferroviaire au profit de sociétés d'autocars, remise en cause du service public de la justice, privatisation de la gestion d'aéroports rentables et de l'industrie de défense, allègement fiscal au profit des dirigeants du CAC 40, extension du travail du dimanche et de nuit, recul des droits des salariés et des obligations patronales, déconstruction du droit de l'environnement par ordonnance et limitation du recours en démolition en cas de permis illégal.

Sans compter les mesures régressives nouvelles imposées par le Gouvernement à l'occasion de la deuxième lecture, en particulier le plafonnement des indemnités pour licenciement abusif – je dis bien « pour licenciement abusif » – qui n'aura pas d'impact sur le plan de la lutte contre le chômage, mais qui constitue ni plus ni moins un encouragement pour les employeurs à licencier abusivement.

Ce texte, conçu pour satisfaire la Commission européenne, accentue un saisissant virage libéral. Il sera économiquement inefficace, socialement injuste, écologiquement contre-productif. Il est en fait calibré pour répondre aux exigences de Bruxelles. Son objectif est d'envoyer à nos partenaires européens le signal que notre pays se réforme, c'est-à-dire, selon votre définition, que notre pays ouvre un peu plus ses portes aux marchés financiers et aux investisseurs avides de profits et de rentes confortables.

Depuis la ratification du traité budgétaire européen, véritable péché originel, le Gouvernement assume pleinement sa position, celle du tournant libéral que la droite appelle de ses vœux.

La droite est constante. Elle n'hésite pas, comme en février dernier, à se livrer à son traditionnel numéro de claquettes, sans craindre le ridicule, en affichant une opposition de façade au projet de loi, projet qu'elle souhaite voir adopter avec la même impatience que M. Gattaz.

Nous sommes constants, nous aussi, mais dans la dignité et le respect du peuple. C'est pourquoi nous ne pouvons que répéter les mots que nous avons prononcés ici même, et dans les mêmes circonstances, il y a quatre mois de cela.

Pour des députés de la gauche progressiste, le rejet du projet de loi Macron, qui passe par le vote d'une motion de censure, n'est pas un ralliement à la motion présentée par la droite ! Chacun sait bien que la droite manœuvre, sans craindre de mettre à jour ses incohérences et contradictions, puisqu'elle vote contre la politique qu'elle-même préconise !

Mesdames et messieurs les députés de droite, vous savez que votre censure est l'expression d'une simple hypocrisie politicienne pour occulter le bilan désastreux de vos années de pouvoir. Personne n'est dupe du programme destructeur qui est le vôtre et qui enfoncerait encore un peu plus notre pays dans la crise. Le seul reproche que vous avez à faire au Gouvernement, c'est d'avoir adhéré à votre propre programme

économique et de l'appliquer sans vous reconnaître les droits d'auteur. Votre souhait de censurer le Gouvernement ne s'explique que parce que vous n'exercez pas le pouvoir. Votre démarche ne s'explique donc que par des considérations de pouvoir personnel, qui ne servent nullement l'intérêt général, et encore moins l'intérêt du peuple.

Pour les députés du Front de gauche, et je dirais plus largement de la gauche progressiste, il n'y a pas, en effet, de fatalité au triomphe de la logique libérale de mise en concurrence des territoires et des peuples. Il ne peut y avoir de résignation face aux pressions et humiliations que les institutions et gouvernements européens infligent aux Grecs et aux autres peuples d'Europe.

Nous sommes nombreux à croire à la nécessité de réformes, mais des réformes s'attaquant véritablement aux inégalités économiques et sociales, répondant à la crise écologique, protégeant et développant les services publics, dynamisant l'économie sociale et solidaire, entraînant des investissements et une reprise de l'activité économique, pour créer une dynamique et permettre aux millions de chômeurs de retrouver un emploi.

Dans ce contexte, nous croyons possible de nous retrouver, dans le respect de nos sensibilités, pour jouer pleinement notre rôle, pour refuser les dérives libérales actuelles. Nous y travaillons au quotidien, sans relâche.

Nous voulons porter, ensemble, l'idée que des alternatives existent, que des politiques de progrès, de transformation écologique et de justice sociale doivent être mises en œuvre en direction de nos concitoyens.

Au nom du peuple de gauche et dans l'intérêt du pays, avec conviction et détermination, en notre âme et conscience, nous votons aujourd'hui pour rejeter votre projet de loi, rejeter le projet de loi sur lequel vous avez décidé d'engager votre responsabilité. Tel est le sens de notre vote. »

André Chassaigne

Des institutions obsolètes qui favorisent l'autoritarisme

Jacqueline Fraysse revient sur les raisons qui l'ont amenée à voter la motion de censure déposée par la droite.



Lors de l'examen en première lecture du projet de loi « Pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques », le gouvernement, constatant qu'il n'avait pas la majorité dans son propre camp politique, avait recouru au 49-3 afin de passer outre le vote des parlementaires.

Cette fois-ci, **alors que le texte revient aggravé en deuxième lecture**, le Premier Ministre a non seulement fait usage à nouveau du 49-3 – avant même la discussion générale – mais également du 44-3 afin de faire adopter sans débat et sans vote de nouvelles dispositions.

Parmi celles-ci, **le plafonnement des indemnités perçues par les salariés victimes de licenciement abusif** qui, en permettant aux patrons d'anticiper le coût d'un licenciement sans motif réel et sérieux, remet en cause les contrats à durée indéterminée.

L'autoritarisme et la brutalité sans égal avec lesquels ce gouvernement impose une politique économique et sociale régressive est indigne d'un

gouvernement de gauche, et surtout désastreuse pour l'ensemble des Français.

Dans ce contexte, le seul moyen de condamner l'attitude anti-démocratique du gouvernement et d'exprimer une ferme opposition aux orientations ultralibérales de la loi Macron, c'est de voter une motion de censure contre ce gouvernement.

Les députés du Front de gauche ont tenté une nouvelle fois de porter une motion de censure ouverte à l'ensemble des forces de gauche. Malheureusement, les socialistes « frondeurs » et les écologistes n'ont pas adhéré à cette démarche.

Dans ces circonstances, le vote de la censure du gouvernement ne peut se faire que sur la base de la motion déposée par la droite. Comme en première lecture, où j'avais déjà fait ce choix, il ne s'agit pas de soutenir le texte de la motion rédigé par la droite, mais de se prononcer sur une sanction à porter, ou non, au gouvernement pour la politique qu'il mène.

L'enjeu n'est bien sûr pas non plus de

faire chuter l'actuel gouvernement pour y substituer un gouvernement de droite, **mais d'exiger du Président de la République qu'il nomme un nouveau Premier Ministre mettant en œuvre, cette fois-ci, une politique de gauche** conforme aux engagements qu'il a pris durant sa campagne.

La droite, d'ailleurs, joue un jeu politique détestable puisqu'en réalité elle soutient pleinement le texte de loi Macron à l'image de Monsieur Gattaz qui s'en félicite et encourage le gouvernement à aller encore plus loin en faveur du patronat et de la finance, au détriment des salariés.

Ce que démontre également cet épisode c'est sans aucun doute **l'urgence de réformer nos institutions**, de mettre en œuvre les fondements d'une VIème République rompant avec l'autoritarisme archaïque de la Constitution de 1958 et renouant avec la voix des citoyens.

Jacqueline Fraysse

Non à l'impunité sociale

Jacqueline Fraysse a signé la pétition initiée par des syndicats d'avocats et de salariés demandant la suppression de l'article inséré en dernière minute dans le projet de loi Macron – et non discuté du fait de l'usage du 49-3...- plafonnant les indemnités perçues par les salariés victimes de licenciement abusif.

**49-3 Pour la Loi MACRON:
GATTAZ se félicite...**



Le Gouvernement a intégré en dernière minute un amendement à la loi Macron privant les salariés de la réparation intégrale du préjudice en cas de licenciement fautif de l'employeur.

Ce texte foule aux pieds les principes d'égalité et de réparation intégrale du préjudice

Limiter la réparation du préjudice, c'est remettre en cause le principe selon lequel celui qui cause un dommage par sa faute s'oblige à le réparer entièrement.

N'oublions pas qu'il ne s'agit pas de l'indemnité due pour tout licenciement mais de la sanction des licenciements illégaux, abusifs.

Cette mesure accrédite le discours patronal, fondé sur des préjugés consternants et fustigeant les droits des salariés qui seraient des obstacles à la performance des entreprises.

Elle consacre l'idée selon laquelle moins sanctionner les licenciements abusifs créerait de l'emploi !

L'usage du 49-3 n'a pas permis le débat parlementaire sur cette disposition illégitime...pour autant la loi n'est pas encore définitivement adoptée et nous pouvons encore faire changer les choses.

C'est pourquoi le SAF (Syndicat des Avocats de France) le syndicat de la magistrature (SM), les organisations syndicales de salariés CFTD, CGT, SOLIDAIRES, CFE, CGC, FO et UNSA

appellent à signer massivement la pétition en ligne (et par tout moyen) pour obtenir la suppression du nouvel article du code du travail instituant une barémisation maximale des dommages et intérêts réparant les préjudices des salariés licenciés abusivement.

Signez et faites signer la pétition pour le retrait de cette disposition et pour soutenir toutes les actions que les organisations signataires continueront de mener si votre voix n'est pas entendue.

[Signez la pétition sur http://www.petitions24.net/non_au_plafonnement_de_la_reparation_des_li-licenciements_abusifs]

Vente à la découpe

Jacqueline Fraysse a écrit à Martin Hirsch, directeur de l'AP-HP, pour s'inquiéter des conséquences du transfert vers Louis Mourier du service de pneumologie de Max Fourestier et lui demander de s'engager clairement sur le partage des activités dans le cadre de la coopération décidée entre les deux hôpitaux.

Monsieur le Directeur,

C'est avec le plus vif intérêt que j'ai pris connaissance d'une dépêche diffusée par l'Agence de presse médicale (APM) le 17 juin dernier.

Celle-ci décrit en effet le transfert de la pneumologie du Centre d'accueil et de soins hospitaliers (CASH) de Nanterre vers l'hôpital Louis Mourier de Colombes appartenant aux Hôpitaux universitaires Paris Nord-Val-de-Seine.

Je n'ai jamais caché mes extrêmes réticences à un transfert de l'activité de pneumologie du CASH vers Louis Mourier pour des raisons objectives.

La patientèle accueillie au CASH, pour une part en grande précarité en raison de la présence d'un pôle d'accueil social, nécessite un service d'hospitalisation en pneumologie. Ce service existait et venait d'être réinstallé dans des locaux neufs. Il comportait 20 lits d'hospitalisation complète, une unité de jour qui réalisait 8 entrées/semaine en moyenne, une unité d'explorations fonctionnelles et un plateau de consultations externes. Tandis qu'à Louis Mourier, il n'y avait pas de service d'hospitalisation mais seulement un service d'explorations fonctionnelles et une activité de consultations.

Dans ces conditions, quelle est la logique de ce transfert à la fois compliqué et coûteux s'il est vrai que les deux hôpitaux doivent travailler ensemble ?

De plus, le transfert de la pneumologie aura un impact négatif sur d'autres activités du CASH telles que le laboratoire et l'imagerie. Pour les patients polypathologiques, il aura des conséquences négatives sur les activités de cardiologie, de diabétologie et d'ORL.

Enfin, alors que le COPERMO a renforcé les exigences de réduction du déficit du CASH, ce transfert génèrera une accentuation des difficultés financières de l'établissement de Nanterre chiffrée à plus d'un million d'euros.

Ce transfert n'apparaît donc pas judicieux tant pour les finances du CASH que du point de vue de la réponse aux besoins

de santé des populations.

Cela dit, le projet médical bi-sites qui a été approuvé par le conseil d'administration du CASH le 18 juin 2013 acte le départ de la pneumologie du CASH vers Louis Mourier mais aussi et en contrepartie, notamment le transfert de l'activité ambulatoire de Louis Mourier vers l'hôpital Max Fourestier de Nanterre.

Depuis 2013, le Maire de Nanterre et moi-même, mais également la Commission médicale d'établissement ou encore les membres du Comité de défense et de modernisation de l'hôpital de Nanterre, vous ont maintes fois demandé de clarifier la position de l'AP-HP au sein de ce partenariat dont la pierre angulaire est le développement de l'activité ambulatoire au CASH.

Dans un courrier daté du 5 janvier 2014, le Maire de Nanterre et moi-même vous faisons part de notre inquiétude devant l'ouverture d'une unité de chirurgie ambulatoire à Louis Mourier.

Après vous avoir rencontré le 12 février 2014, vous nous assuriez, dans un courrier en date du 21 février 2014, d'une part que le développement de la chirurgie ambulatoire sur le site de Nanterre constitue un « enjeu majeur » dans le partenariat entre les deux hôpitaux et

d'autre part qu'il n'y avait aucune création d'activité ambulatoire à Louis Mourier.

Pourtant, la dépêche de l'APM confirme, contre toutes vos dénégations, ce que nous dénonçons depuis plus de deux ans puisque l'on peut y lire : « le service de pneumologie nouvellement installé à Louis Mourier (...) aura une activité ambulatoire au sein de la future plateforme ambulatoire mutualisée de l'hôpital Louis Mourier. »

Il est, sur la forme, regrettable d'apprendre par voie de presse la réponse à une question que nous vous posons depuis deux ans. Ce qui me conduit, sur le fond, à douter de votre volonté de mettre en œuvre une coopération équilibrée avec l'hôpital de Nanterre.

C'est dans ce contexte que je souhaite, Monsieur le directeur, que vous clarifiez la position de l'AP-HP dans le processus de coopération engagé entre les hôpitaux de Nanterre et de Colombes pour qu'enfin les actes et les déclarations concordent.

Dans cette attente, recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Jacqueline FRAYSSE

Le comité de défense et de modernisation de l'hôpital de Nanterre s'est réuni mercredi 24 juin.

L'ensemble des participants a unanimement fait le constat que la situation de l'hôpital s'aggrave faute de moyens et d'engagement politique clair de la part des tutelles (AP-HP, ARS, DRIHL) pour mettre en œuvre un projet de coopération équilibré avec l'hôpital Louis Mourier de Colombes.

Il est également évident que les difficultés de l'hôpital Max Fourestier s'inscrivent dans un contexte plus large de restrictions budgétaires drastiques orchestrées par le gouvernement. Il a en effet fait voté par sa majorité 10 milliards d'euros d'économies d'ici 2 ans, dont 3 milliards pour les seuls hôpitaux. Cela se traduit très concrètement dans nos villes par le recul de l'offre publique de prévention et de soins, ainsi que par l'extension des déserts médicaux.

À l'issue de la réunion, plusieurs propositions d'actions ont été avancées : un vœu de défense de l'hôpital Max Fourestier et de la santé à Nanterre en général soumis au vote du Conseil municipal, la diffusion d'un questionnaire dans toute la ville pour mesurer l'impact des ces restrictions budgétaires sur le quotidien des nanterriens (manque de médecins dans toutes les spécialités, délais d'attente, etc.), organisation d'une votation citoyenne à la rentrée et éventuellement d'un débat.

Des manœuvres qui hérissent les poêles

Le 5 juin dernier, une inspectrice du travail de Haute-Savoie comparaissait devant le tribunal correctionnel d'Annecy suite à une plainte de l'entreprise Tefal, qu'elle était chargée de contrôler. L'inspectrice est accusée d'avoir transmis aux organisations syndicales divers documents attestant des manœuvres de la direction de Tefal afin d'obtenir qu'elle soit dessaisie de ce dossier. L'audience a été reportée au 16 octobre prochain.

Cette affaire confirme les craintes formulées par Jacqueline Fraysse en février 2014 lors de l'examen à l'Assemblée nationale du projet de loi relatif à la formation professionnelle, qui comportait un article réformant en profondeur l'inspection du travail : le gouvernement semble se désintéresser de l'application du droit du travail, plus soucieux de remettre en cause l'indépendance des inspecteurs chargés de son application.

Vous trouverez ci-dessus le texte des courriers adressés par la députée à M. le ministre du travail et de l'emploi et à Mme la Garde des Sceaux.

M. François REBSAMEN
Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Formation professionnelle et
du Dialogue social
127, rue de Grenelle
75007 PARIS 07

Nanterre, le 23 juin 2015

Monsieur le Ministre,

Le 5 juin dernier, Mme Laure PFEIFFER, inspectrice du travail dans le département de Haute-Savoie, comparaissait devant le tribunal correctionnel à la suite d'une plainte de l'entreprise Tefal des chefs de recel de documents confidentiels (article 321-1 du code pénal) et violation du secret professionnel (article 226-13 du code pénal). Elle est accusée d'avoir transmis aux différentes organisations syndicales de l'entreprise des documents internes attestant des manœuvres de celle-ci auprès de ses supérieurs hiérarchiques afin d'obtenir sa mutation dans un autre secteur.

Plusieurs points posent question concernant cette affaire.

Je m'étonne tout d'abord des pressions subies par Mme Pfeiffer de la part de sa hiérarchie. Comme l'indique le Conseil national de l'inspection du travail, « Dans l'affaire en cause, tant l'entreprise que l'organisation patronale qu'elle a sollicité ont cherché à porter atteinte à ces

exigences (l'indépendance de l'inspection du travail) en tentant d'obtenir de l'administration (préfet) et du responsable hiérarchique le changement d'affectation de l'inspectrice et par là-même la cessation de contrôle à l'égard de l'entreprise. »

Je m'étonne également de votre silence, qui me semble procéder d'une méconnaissance du statut de la fonction publique et de la protection due par l'administration à ses agents telle que prévue par l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983. Dans l'avis rappelé ci-dessus, le Conseil national de l'inspection du travail s'en montre également surpris en écrivant que « Même si ces pressions n'ont pas été suivies d'effet, il est regrettable que, dès lors qu'elles ont été rendues publiques, aucune intervention publique des autorités administratives ou de l'autorité centrale de l'inspection du travail ne soit venue les condamner et rappeler les principes de droit interne et international qui garantissent l'indépendance de l'inspection du travail, qu'il s'agisse tant des règles relatives à la mobilité géographique des inspecteurs du travail que de leur protection contre les influences extérieures indues ».

Lors de l'examen à l'Assemblée nationale en février 2014 du projet de loi relatif à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, je m'étais inquiétée de la remise en cause de ce principe. Votre collègue Michel Sapin s'était alors voulu ras-

surant, m'assurant de l'attachement du gouvernement à ce principe. Je ne peux que constater et déplorer que cet engagement soit ainsi ignoré à la première occasion concrète.

Je m'étonne enfin que, dans cette affaire, ce soit les lanceurs d'alerte qui fassent l'objet de poursuites ou de sanctions – en l'occurrence Mme Pfeiffer et l'ancien salarié qui lui a transmis ces documents, licencié pour « faute grave » –, et non pas les auteurs de cette atteinte au principe de l'indépendance des inspecteurs du travail, pourtant garantie tant par la convention de l'OIT qu'en droit interne.

Je vous demande donc de prendre une position claire sur ces pressions en les condamnant et en sanctionnant leurs auteurs. Faute de quoi, si la proposition de loi de MM. Bruno LE ROUX et Denys ROBILIARD relative aux pouvoirs de l'inspection du travail, examinée en commission des affaires sociales en mai de l'année dernière et sur laquelle votre gouvernement a engagé la procédure accélérée, venait à être inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, les assurances gouvernementales quant à la préservation de l'indépendance des inspecteurs du travail risquent fort de perdre en crédibilité.

Je vous prie de recevoir, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Dr Jacqueline Fraysse

Des manœuvres qui hérissent les poêles

Courrier à Mme la Garde des Sceaux.

Mme Christiane TAUBIRA
Garde des Sceaux, ministre de la justice
Ministère de la Justice
13, Place Vendôme
75042 Paris cedex 01

Nanterre, le 18 juin 2015

Madame la Garde des Sceaux,

Le 5 juin dernier, Mme Laure PFEIFFER, inspectrice du travail dans le département de Haute-Savoie, comparait devant le tribunal correctionnel à la suite d'une plainte de l'entreprise Tefal des chefs de recel de documents confidentiels (article 321-1 du code pénal) et violation du secret professionnel (article 226-13 du code pénal). Elle est accusée d'avoir transmis aux différentes organisations syndicales de l'entreprise des documents internes attestant des manœuvres de celle-ci auprès de ses supérieurs hiérarchiques afin d'obtenir sa mutation dans un autre secteur.

Dans le respect du principe de séparation des pouvoirs qui impose au parlementaire que je suis de s'abstenir de porter une quelconque appréciation sur le fond de cette affaire et sur les suites pénales qui y seront apportées, je m'étonne néanmoins de la position de votre ministère. En effet, les prises de position de M. Eric Maillaud, procureur de la République au TGI d'Annecy telles qu'elles ont été relatées par la presse et ont d'ailleurs fait l'objet d'une protestation de Monsieur le Directeur général du travail, ne manquent pas de poser question.

Tout d'abord, il semble faire preuve

d'une certaine sélectivité dans ses poursuites. En effet, s'il a choisi d'engager des poursuites contre Mme Pfeiffer suite à la plainte de l'entreprise Tefal, il n'en a pas toujours fait de même concernant le procès-verbal dressé par l'inspectrice du travail pour obstacle à ses fonctions et entrave au bon fonctionnement du CHSCT, transmis en avril 2014.

Or, dans cette affaire, le principe de l'indépendance des inspecteurs du travail, pourtant garanti tant par la convention de l'OIT qu'en droit interne, semble bien avoir été bafoué. C'est l'avis du Conseil national de l'inspection du travail, qui indique que « tant l'entreprise que l'organisation patronale qu'elle a sollicité ont cherché à porter atteinte à ces exigences (l'indépendance de l'inspection du travail) en tentant d'obtenir de l'administration (préfet) et du responsable hiérarchique le changement d'affectation de l'inspectrice et par là-même la cessation de contrôle à l'égard de l'entreprise. »

Ainsi, dans cette affaire, ce sont les lanceurs d'alerte qui font l'objet de poursuites ou de sanctions – en l'occurrence Mme Pfeiffer et l'ancien salarié qui lui a transmis ces documents, licencié pour « faute grave » –, et non pas les auteurs de cette atteinte à l'indépendance des inspecteurs du travail.

De même, il semble que M. le Procureur n'a toujours pas donné suite à la plainte pour harcèlement déposée par Mme Pfeiffer en juillet 2014 contre son directeur et contre la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

Enfin, j'ai été très surprise de lire l'opi-

nion de M. le procureur rapportée par la presse, considérant « qu'une grande entreprise vienne dire au directeur du travail qu'une inspectrice lui casse les pieds, je ne suis pas juridiquement d'accord, mais en même temps, c'est la vie réelle, on vit dans un monde d'influence et de communication, ce n'est pas le monde des Bisounours ».

Surprise également que, dans ce « monde d'influence », le Procureur qualifie le directeur de la DIRECCTE, objet de la plainte pour harcèlement déposé sur son bureau par Mme Pfeiffer, d'« homme charmant », tandis qu'il promet de « faire le ménage » dans le corps des inspecteurs du travail dont il n'hésite pas à remettre en cause l'éthique.

Je ne doute pas que vous me confirmerez que cette prise de position du Procureur d'Annecy est réprouvée par votre Ministère, car si tel n'était pas le cas, les craintes que je formulais en février 2014 lors de l'examen à l'Assemblée nationale du projet de loi relatif à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, tant quant à la politique du Parquet en matière de droit du travail qu'à la mise en cause de l'indépendance des inspecteurs du travail se trouveraient malheureusement confirmées.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de recevoir, madame la Garde des Sceaux, l'expression de mes sentiments distingués.

Dr Jacqueline Fraysse
Députée de Nanterre-Suresnes

Chronique d'une pénurie annoncée

Jacqueline Fraysse a été interpellée par un nouveau citoyen de Nanterre sur la pénurie de médecins constatée dans la ville. Elle lui a adressé la réponse suivante.

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courriel concernant vos préoccupations face à la pénurie de médecins à Nanterre.

Je vous prie de bien vouloir excuser le retard de cette réponse qu'expliquent le planning chargé de l'Assemblée nationale et le souci de vous adresser un courrier argumenté.

Chaque année, l'atlas démographique du Conseil national de l'ordre des médecins dresse un état des lieux de la démographie médicale, qui confirme la pénurie de médecins – et plus particulièrement de médecins généralistes – et montre qu'elle ne touche pas que les campagnes et les régions montagneuses, mais concerne également l'Île-de-France (www.conseil-national.medecin.fr/node/1472).

Cette situation est liée en partie à la décision, dans les années 90, de baisser le *numerus clausus*. Les initiateurs de cette mesure pensaient ainsi réduire les dépenses de santé, comme si l'état de santé de la population était liée au nombre de médecins en exercice. Le *numerus clausus* est donc passé de 8588 étudiants admis à l'issue de la 1^{ère} année en 1971-72 à 3500 en 1992-93, pour remonter à seulement 7497 en 2015, alors que les progrès des connaissances appellent de plus en plus de spécialisation, et donc de médecins.

A cette pénurie de professionnels s'ajoute leur mauvaise répartition entre les territoires, mais également

entre spécialités médicales.

Vous avez raison de demander que soit « augmenté très fortement l'accès aux études de médecine, c'est évidemment le seul moyen de répondre aux besoins de santé. Le concours d'entrée actuel est très sélectif et écarte de nombreux jeunes qui sont prêts à affronter ces études avec succès.

Concernant la mauvaise répartition actuelle qui conduit à de véritables « déserts médicaux » dans certains territoires, votre suggestion est pertinente, car ce qui s'applique aux pharmaciens pourrait parfaitement s'appliquer aux médecins.

Beaucoup de syndicats médicaux défendent bec et ongle « la liberté d'installation » à laquelle ils se déclarent très attachés, ce que nous pouvons comprendre, mais il n'est pas acceptable que, face à la situation actuelle, leur seul point de vue soit pris en compte, et ceci pour plusieurs raisons.

D'abord, parce que le coût de leurs études est pris en charge par la collectivité publique et la sécurité sociale solvabilise leur patientèle, ce qui leur confère des devoirs à son égard. Ensuite, parce que s'agissant de la santé, il est inacceptable qu'un territoire soit laissé sans médecin, c'est notre responsabilité à tous d'y veiller, et particulièrement celle des professionnels.

C'est pourquoi, si je ne défends pas un autoritarisme malsain, je pense qu'une certaine régulation doit être mise en place. Qu'elle doit être affir-

mée dans son principe, ce qu'aucun gouvernement n'a eu le courage de faire jusqu'ici et que les modalités de cette régulation doivent être discutées avec les professionnels.

Plusieurs pistes sont avancées. Celle que vous suggérez, semblable à celle des pharmaciens. On pourrait aussi, tout en maintenant la fameuse « liberté d'installation », décider de refuser de nouvelles ouvertures de cabinets dans les zones sur-dotées comme la Côte d'Azur par exemple. On peut également examiner les conditions incitatives pour de jeunes médecins. Plus encore, le développement des centres de santé permettant un exercice collectif sont une bonne façon de lutter contre la pénurie de médecins tout en favorisant l'accès aux soins pour tous. C'est la voie qu'a choisi de favoriser la municipalité de Nanterre. Une voie qui rejoint par ailleurs les aspirations des nouvelles générations de médecins qui ne veulent plus être astreints au paiement à l'acte et à des journées interminables dans la solitude de leur cabinet.

Telles sont, monsieur, les éléments de réflexion que je tenais à vous apporter sur un sujet très sensible et qui me tient à cœur.

Je vous souhaite la bienvenue dans notre belle ville de Nanterre et vous prie de recevoir l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dr Jacqueline Fraysse
Députée des Hauts-de-Seine

Un enjeu politique majeur pour nous tous

Le 24 juin, Nicolas Sansu, au nom des députés Front de gauche, a une nouvelle fois interpellé le gouvernement sur la situation de la Grèce, lui demandant de préciser sa position.

M. Nicolas Sansu. Monsieur le Premier ministre, jeudi dernier, la commission de vérité sur la dette grecque a présenté son rapport préliminaire au cours d'une grande conférence organisée au Parlement grec, à laquelle je participais au nom des députés du Front de gauche. Les conclusions sont accablantes, tant il est démontré qu'une grande part de la dette grecque est illégitime, insoutenable, voire illégale et odieuse. En réalité, les créanciers ont fait leur beurre de la misère d'un peuple grec qui s'est vu imposer deux mémoranda aux conséquences terribles.

Faut-il rappeler qu'en 2010, la BCE a racheté des titres de la dette grecque en dessous de leur valeur pour exiger aujourd'hui leur remboursement sur leur valeur totale ? Faut-il rappeler que le FMI a empoché 2,5 milliards d'euros d'intérêts excessifs sur le dos du peuple grec ? Faut-il rappeler que les échéances de 1,6 milliard au FMI et de 7 milliards à la BCE sont une goutte d'eau face à la richesse de l'Europe, qui est de 10 000 milliards d'euros ? 7 milliards d'euros pour la BCE ! C'est le montant de l'amende payée par BNP-Paribas aux États-Unis – ces États-Unis qui nous espionnent !

La question de la dette grecque n'est donc pas une question financière : c'est une question politique. Allons-nous enfin cesser de sacrifier le bien-être des peuples pour continuer d'engraisser une oligarchie financière qui fait régner la terreur de l'austérité ? Le peuple grec a démocratiquement choisi un chemin

différent. Si la « troïka » et les États de la zone euro, au premier rang desquels l'Allemagne, lui tordent le bras gauche jusqu'à le casser, il ne faudra pas s'étonner que seul le bras droit se dresse, jusqu'à l'extrême ! Voilà le résultat de l'intransigeance du FMI, de la BCE et de l'Eurogroupe, intransigeance réaffirmée ce jour !

Monsieur le Premier ministre, la dette est une chose trop importante pour qu'on la laisse aux seuls banquiers et financiers. Appuyez la demande du Parlement grec d'une grande conférence européenne sur la dette associant gouvernements, associations, citoyens et parlementaires pour sortir de cette spirale, restructurer la dette en effaçant une part et remettre l'Europe sur le seul chemin de l'espoir : celui de la démocratie, de la solidarité et de l'écologie !

M. Michel Sapin, ministre des finances et des comptes publics. Monsieur Sansu, vous êtes par ailleurs gestionnaire d'une collectivité locale : vous savez donc ce qu'est une gestion sérieuse, comme vous la menez à Vierzon, permettant d'honorer ses engagements et d'éviter de pressurer trop ses contribuables.

Je voudrais répéter ici que la question de la dette grecque est importante et qu'elle n'est pas taboue – elle doit être abordée ; mais gardez-vous de l'aborder dans les termes que vous venez d'utiliser car c'est une autre manière de voir, qui n'est pas le reflet de la réalité. Peut-être était-ce le

reflet de la réalité il y a dix ans mais aujourd'hui, la dette grecque n'est pas une dette envers les financiers, comme vous l'avez dit, ou envers les banques : les Grecs ne doivent plus rien aux banques !

C'est à nous qu'ils doivent, au travers de la Banque centrale européenne – attention à cette illusion : ce n'est pas une banque comme les autres, mais une institution publique dont nous sommes, la France comme les autres, des actionnaires, au bon sens du terme.

La Banque centrale européenne est aussi notre banque publique : évitons donc les facilités de langage pour traiter de ce sujet sérieux ! La dette grecque est due à nos contribuables, à l'ensemble des Français, des Britanniques, des Allemands et de tous les Européens, et c'est ainsi que nous devons la traiter.

Je veux rappeler que l'accord global auquel le Président de la République a souhaité qu'il soit donné le plus rapidement possible une réalité porte sur l'équilibre budgétaire, nécessaire en Grèce comme ailleurs, et sur les moyens d'y arriver. Les Grecs devaient faire des propositions : ils ont fait des propositions sérieuses sur la base desquelles nous devons travailler.

Nous parlerons de l'investissement et de la croissance et nous parlerons également de la dette, parce qu'il est nécessaire de parler aussi de la dette.

Jeu dangereux autour de la Grèce

Lundi 22 juin, alors que les négociations sur la Grèce se poursuivaient à Bruxelles, les députés Front de gauche ont publié une déclaration pour dénoncer l'asphyxie organisée du pays.



Les chefs d'Etats de la zone Euro étaient réunis ce lundi soir à Bruxelles pour tenter, une énième fois, de trouver un accord permettant le déblocage d'une nouvelle tranche d'aide financière destinée à la Grèce et garantissant l'avenir européen du pays.

Confrontée à une situation d'une gravité inédite, la Grèce fait face à d'importantes échéances de remboursement à l'adresse du FMI. Un accord avant le 30 juin apparaît indispensable pour éviter un défaut de paiement qui plongerait le peuple grec dans une nouvelle vague de souffrances.

Depuis l'arrivée au pouvoir de Syriza en janvier dernier, les « institutions » et le Gouvernement grec se livrent à une véritable partie d'échec qui met à mal l'avenir d'une Europe aujourd'hui en panne de solidarité et d'entente mutuelle.

Les créanciers jouent de manière irresponsable la carte de l'asphyxie financière du pays et exigent de nouvelles mesures d'austérité, inacceptables pour un peuple qui n'en peut plus.

Cette intransigeance, dont l'objectif est aussi de prouver aux autres peuples qu'il n'y a pas d'alternative à l'austérité, ainsi que ce chantage à la faillite, ne sont plus acceptables.

L'austérité doit cesser de toute urgence. Les dégâts de cinq ans de politique récessive sont connus : richesses nationales exsangues, chômage endémique, pauvreté alarmante, et endettement en hausse.

La situation exige en réalité des mesures d'une toute autre nature : c'est bien à une restructuration, voire à une annulation d'une partie substantielle de la dette grecque qu'il convient d'opérer. La Commission sur « la vérité de la dette grecque » vient d'ailleurs de rendre ses premières conclusions. Il apparaît qu'une partie de la dette grecque est illégale et illégitime. Les plans d'aide « concoctés » par les « institutions » n'avaient pas pour objectif principal d'aider le peuple grec mais de sauver avant tout les banques étrangères, notamment françaises et allemandes.

L'Europe est aujourd'hui à un tournant et les décideurs européens doivent prendre toutes leurs respon-

sabilités. La position défendue par les créanciers est particulièrement contradictoire : affichant leur volonté de voir la Grèce rester dans la zone euro, ils font tout pour que le contraire advienne.

Dans ces négociations, le rôle de la France doit être clair : elle ne peut, dans un tel moment, apparaître inerte sinon suiviste des puissants, comme nous le clamions, aux côtés d'autres personnalités, dans une tribune parue vendredi dernier dans Libération et adressée au Président de la République.

Nous tenons à réaffirmer tout notre soutien au combat mené par le Gouvernement grec, qui est parvenu à redonner un peu de dignité à un peuple dont les droits les plus élémentaires ont été bafoués.

L'Europe doit aujourd'hui cesser d'être le gendarme de l'austérité et la gardienne des intérêts de l'oligarchie financière.

La France doit soutenir la Grèce

Avec de nombreuses personnalités de sensibilités diverses, Jacqueline Fraysse a signé l'appel au Président de la République lui demandant d'être aux côtés du peuple grec.

Monsieur le Président de la République,

La crise grecque s'exacerbe de façon alarmante. Chaque jour qui passe peut, soit nous rapprocher d'un accord utile à toute l'Europe, soit d'une rupture dont personne ne peut prévoir les conséquences. L'intransigeance des principaux dirigeants européens peut nous conduire alors au bord de l'abîme. Il est aussi vital que pressant de sortir de ce piège. Le moment est crucial. La responsabilité de chaque acteur concerné est directement engagée. Il serait sordide -et au demeurant parfaitement vain- d'escompter une capitulation du gouvernement grec. La fidélité de celui-ci au mandat que lui a confié son peuple n'est pas un défaut mais un exemple à suivre. S'il refuse la compromission, il s'est, en revanche, montré prêt au compromis. Une solution à la fois digne et réaliste est donc à portée de la main. Le moment ultime est venu pour la concrétiser.

C'est dans ce contexte que nous vous lançons un appel solennel : la France ne peut, dans un tel moment, apparaître inerte sinon suiviste des puissants. Son message ne peut se réduire à un rappel docile des «règles» à respecter quand la maison brûle. D'autant que ces règles sont aujourd'hui massivement récusées par les peuples et reconnues contre-productives par nombre de leurs anciens protagonistes eux-mêmes.

Aujourd'hui, alors que la crise de confiance entre les citoyens et les institutions européennes est à son comble, c'est en se montrant capable d'entendre l'exigence de justice, de dignité et de souveraineté d'un peuple debout qu'un pays comme le nôtre sert la cause européenne bien comprise. A l'inverse, qui humilie la Grèce obère l'avenir de la construc-

tion européenne. Car le refus de l'austérité et l'aspiration démocratique sont aujourd'hui en Europe les attentes les plus partagées.

C'est pourquoi nous attendons de vous, que vous preniez une initiative politique de nature à débloquent les négociations entre l'«Eurogroupe» et les autorités grecques. Nous n'évoquerons pas ici les transformations profondes à promouvoir en Europe qui font débat entre nous. L'acte urgent que nous vous demandons d'accomplir est de refuser de participer à la stratégie d'isolement de la Grèce, concernant en particulier le chantage financier et la nature des «réformes» exigées du gouvernement et du Parlement de ce pays. Apportez un soutien explicite aux mesures saines prises par les auto-

rités grecques, telles que celles qui s'attaquent à la crise humanitaire en Grèce, ou qui permettent enfin de lutter contre l'évasion fiscale. Désolidarisez-vous en revanche nettement des exigences insoutenables de l'«Eurogroupe» en matière de dérégulation du marché du travail, de révision du système des retraites ou de privatisations. Acceptez enfin le principe d'une renégociation de la dette grecque, dont une large part est notoirement illégitime.

Cette situation est sans précédent dans l'Union européenne. La France doit prendre la place qui est la sienne dans l'Histoire, celle-ci est aux côtés du peuple grec et de son gouvernement.

Signataires

Pierre Laurent, secrétaire national du PCF, président du PGE
Dominique Adenot, PCF, président de l'ANECR, maire de Champigny,
Pouria Amirshahi, député PS
François Asensi, député de Seine St Denis GDR, maire de Tremblay en France
Eliane Assassi, Présidente du groupe CRC au Sénat
Isabelle Attard, députée Nouvelle Donne
Clémentine Autain, porte parole d'Ensemble
Marinette Bache, Conseillère de Paris, RetS,
Guillaume Balas, député européen PS
Julien Bayou, porte parole EELV
Martine Billard, Bureau national du PG
Michel Billout, Sénateur CRC
Frédéric Boccard, économiste
Eric Bocquet, Sénateur CRC
Jean-François Bolzinger, syndicaliste
Marie George Buffet, députée GDR
Fanelie Carrey-Conte, députée PS
André Chassaigne, Président du groupe GDR,
Laurence Cohen, Sénatrice CRC
Eric Coquerel, coordinateur général du PG
Catherine Coutard, Vice présidente du MRC
Thomas Coutrot, Mouvement associatif,
Karima Delli, députée européenne EELV
Michèle Demessine, Sénatrice CRC
Bernard Devert, syndicaliste
Jean Pierre Dubois, militant associatif
Marc Dolez, député GDR
Hervé Falciani, lanceur d'alerte
Bastien Faudot, SN et porte-parole du MRC
Jean Pierre Fourré, Vice président honoraire Assemblée nationale, Ret S

Jacqueline Fraysse, Députée GDR
Elisabeth Gauthier, réseau Transform ! Europe
Liem Hoang Ngoc, socialiste affligé
Frédéric Hocquart, conseiller PS de Paris
Nordine Idir, secrétaire général Jeunes communistes
Lucien Jallamion, Secrétaire Général République et Socialisme
Michel Jallamion, Convergences des Services Publics
Eva Joly, députée européenne EELV
Pierre Khalfa, Co-président Fondation Copernic
Pierre Larrourou, Nouvelle Donne
Jean Luc Laurent, député, maire de Kremlin Bicêtre, Président du MRC,
Marie-Noëlle Lienemann, Sénatrice PS
Patrick Le Hyaric, député européen GUE-NGL, directeur de l'Humanité
Emmanuel Maurel, député européen PS
Gus Massiah, mouvement social
Jean Luc Mélenchon, député européen GUE-NGL
Alain Obadia, PCF, Président fondation Gabriel Péri
Younous Omarjee, député européen GUE-NGL
Christian Picquet, Gauche Unitaire
Barbara Romagnan, députée PS
Sandrine Rousseau, porte-parole EELV
Anne Sabourin, PCF - Coordinatrice Forum européen des Alternatives
Lydia Samarbakhsh, PCF, responsable International
Nicolas Sansu, député GDR, maire de Vierzon
Laura Slimani, Présidente MJS, présidente jeunes socialistes européens
Aurélien Trouvé, militante associative
Marie-Christine Vergiat, députée européenne GUE-NGL
Francis Wurtz, PCF, député européen honoraire

Un pays sur écoute

Les révélations la veille des écoutes de la NSA n'a pas empêché l'Assemblée nationale d'adopter définitivement, mercredi le 24 juin, le projet de loi sur le renseignement.

Les députés Front de gauche, par la voix de Jean-Jacques Candelier, ont vivement dénoncé une atteinte à la démocratie.

« **M**onsieur le président, monsieur le président de la commission, madame la garde des sceaux, madame la secrétaire d'État chargée de la réforme de l'État et de la simplification, mes chers collègues, je ne répéterai pas tout ce que j'ai dit en première lecture.

L'affaire a été rondement menée, s'agissant du projet de loi sur le renseignement. La commission mixte paritaire a « bien » travaillé. La seule opposante au projet de loi, en son sein, était la sénatrice communiste Cécile Cukierman.

Les versions adoptées le 5 mai par les députés et le 9 juin par les sénateurs différaient peu. Toutes deux consacraient une extension inédite des moyens légaux à la disposition des services de renseignement et installaient des dispositifs de surveillance massive des réseaux, des opérateurs et des hébergeurs.

Le texte final comporte quelques changements par rapport à celui que nous avons examiné. Ainsi en est-il des prérogatives de la future Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement, qui aura un accès permanent, complet et direct aux locaux des services et à ce qu'ils recueillent, hors surveillance internationale.

Des restrictions sont apportées à l'usage des IMSI-catchers. Un encadrement cosmétique est prévu pour les fameuses boîtes noires destinées à détecter des « connexions susceptibles de révéler une menace terroriste ». Même sur la composition de la CNCTR, c'est la version du Sénat qui a eu le dernier mot : elle comptera neuf membres, et non treize comme le souhaitait l'Assemblée na-

tionale.

Comme sur le projet de loi Macron, il faut désormais s'habituer à ce que le Sénat, chambre pourtant passée à droite, enrichisse et vote les textes du Gouvernement. La gauche peut se poser gravement des questions...

Les députés, eux, l'ont emporté sur la sémantique. Les « intérêts fondamentaux » pouvant justifier une mise sous surveillance sont redevenus « majeurs » et non plus « essentiels ». Ce qualificatif fondamental s'applique de nouveau aux intérêts économiques et scientifiques, singulièrement élargis lors des débats au Sénat. Quant aux durées de conservation des informations collectées, substantiellement raccourcies par les sénateurs, elles ont fait l'objet d'un compromis PS-droite. Ainsi, les données de connexion – qui communiquent avec qui, quand, pour combien de temps – pourront finalement être conservées pendant quatre ans.

On s'en souvient, l'un des principaux points d'achoppement portait sur le rôle du ministère de la justice. Mme la garde des Sceaux plaidait, à juste titre, pour que la place Vendôme ne figure pas parmi les donneurs d'ordre d'une mise sous surveillance. Contre toute logique, elle avait trouvé une majorité contre elle, composée de la droite et d'une partie de la majorité. Un triste épisode. Le texte final, de ce point de vue, est satisfaisant, monsieur le rapporteur. On n'a jamais raison contre le Gouvernement !

Au rayon des nouveautés, la CMP a créé un délai de conservation, jusqu'ici inexistant, pour les données cryptées, qui pourront être conservées six ans à compter de leur recueil et non plus indéfiniment.

Je passe rapidement sur la proposition de loi organique relative à la nomination du président de la CNCTR. J'ai l'impression qu'il s'agit là de la carotte démocratique pour faire avaler la pilule. On nous dit qu'étant donné l'importance de cette fonction pour la garantie des droits et libertés, il est nécessaire de soumettre la nomination à l'avis préalable des commissions permanentes des deux assemblées. Une opposition des commissions parlementaires aux trois cinquièmes des suffrages exprimés empêcherait la nomination du candidat présenté. Nous l'avons déjà dit : pour ce type de nomination, c'est une majorité inverse qui devrait valoir, à savoir que l'opposition des deux cinquièmes devrait suffire.

Ce projet de loi, en définitive, est déjà, à mon sens, en dehors de la marche de l'histoire. Le vote d'aujourd'hui est une victoire à la Pyrrhus. Les lois scélérates sont toujours votées à de larges majorités. C'est quelques années plus tard que l'on s'avise de l'erreur commise. Quand il est trop tard. Quand le mal est fait.

Je veux saluer la mobilisation citoyenne exceptionnelle qui s'est manifestée à propos de ce texte. J'ai l'intime conviction qu'il en faudrait une identique contre tous les mauvais coups du Gouvernement. Le peuple ne peut plus laisser passer sans rien faire les multiples reculs démocratiques et sociaux.

« Les rapports de force commencent à changer. Nous assistons à l'émergence d'une génération post-terreur, qui rejette une vision du monde définie par une tragédie particulière. » Ces phrases sont celles du lanceur d'alerte Edward Snowden.

(Lire la suite page suivante)

(Suite de la page précédente)

La loi sur le renseignement, c'est, malgré tous les dénis, le coup du Patriot Act avec quatorze ans de retard, et alors même que les Américains reviennent en arrière. Donner aux services de renseignement le pouvoir d'intercepter tout ce que bon leur semble, cela donnera la même chose que la NSA et donc des scandales prévisibles.

C'est un fait désormais établi : les milliards d'interceptions du programme PRISM ont permis en tout et pour tout de déjouer « peut-être un attentat » et en réalité aucun. C'est donc que le but de la surveillance de masse n'est pas de déjouer des attentats terroristes, mais la surveillance de masse elle-même ; le terrorisme sert de prétexte à une tout autre politique.

Un étrange raisonnement consiste à dire que puisque la police a telle ou telle pratique illégale, autant la légaliser. Il faudrait plutôt en déduire, ce qui est tout de même plus logique, qu'elle doit cesser cette pratique. Si les services antiterroristes se mettaient à torturer des suspects afin de déjouer des attentats, dirait-on qu'il n'y a qu'à légaliser la torture ? Certains le proposent. Les députés du Front de Gauche ne participent pas à la démission intellectuelle collective.

Avant de donner un pouvoir sans contrepartie aux services de renseignement, avant de mettre la police antiterroriste à l'abri de tout contrôle et de tout recours, il n'est pas mauvais d'écouter ce que ces professionnels disent de leur métier. Alain Chouet, qui dirigea le service de renseignement de sécurité de la DGSE, écrit ainsi : « C'est ne rien comprendre que d'accuser les services secrets de faire dans l'illégalité. Bien sûr, qu'ils font dans l'illégalité. Ils ne font même que cela. C'est leur vocation et leur raison d'être. Le renseignement se recueille en violant ou en faisant violer la loi des autres. [...] Considérant cette fin, il va de soi que les moyens mis en œuvre seront en rapport : manipulation, séduction, corruption, violence, menace, chantage, au terme d'un processus qui

aura mis à nu toutes les facettes de l'objectif visé, pénétré son intimité, exploité toutes ses vulnérabilités. » Voilà où nous en sommes, chacun pourra juger.

Les lois toujours plus féroces que le Gouvernement multiplie depuis les attentats de janvier témoignent d'une offensive tous azimuts. On en appelle à l'union nationale pour faire ses coups en douce, si possible en procédure accélérée ou à coups de 49 alinéa 3. Projet de loi Macron, projet de loi Rebsamen, pacte de compétitivité, pacte de responsabilité, plan PME, nouvelle organisation territoriale de la République : autant de fronts ouverts simultanément, dans une sorte de guerre-éclair contre tout ce qui fait la France !

C'est ce que Naomi Klein appelle « la stratégie du choc ». Dans ce cadre, la loi sur le renseignement fonctionne comme un verrou contre les révoltes logiques. Et ce sera la DGSJ qui sera en charge de gérer les mouvements naissants, les dissidences potentielles et les futures interdictions de manifester.

Bien entendu, nous voterons contre ce projet de loi, d'autant qu'un amendement de dernière minute

prévoit de vider de sa substance le mécanisme de protection des lanceurs d'alerte, déjà précaire, prévu par le texte.

Je profiterai de ma conclusion pour dénoncer le scandale de l'espionnage de la NSA en France.

En avril nous apprenions que la France, ses entreprises et ses ressortissants figuraient parmi les principales victimes d'un espionnage américano-allemand. On savait que la NSA avait espionné ALCATEL ou encore EADS. Cela devrait mettre fin à toute négociation sur le traité transatlantique.

Depuis, nous avons appris que la NSA a espionné les présidents français. C'est inacceptable. Une réaction ferme doit avoir lieu. Les autorités doivent protester avec force. Une commission d'enquête parlementaire sur l'espionnage dont la France est victime de la part de pseudo-partenaires et alliés serait utile. Nous pourrions cosigner de manière trans-partisane la demande d'une telle commission d'enquête. L'appel est lancé. »

Jean-Jacques Candelier



Un geste de concorde

L'Assemblée nationale a adopté, jeudi 24 juin, le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique sur l'indemnisation de certaines victimes de la Shoah déportées depuis la France, non couvertes par des programmes français.

Vous lirez ci-dessous l'intervention générale de François Asensi, pour le groupe GDR.

« Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, madame la présidente de la commission, monsieur le rapporteur, chers collègues, le 10 juillet 1940, 569 parlementaires français commettaient l'irréparable en votant la fin de la République et la création d'un État fasciste. En s'engageant dans la voie de la collaboration avec l'Allemagne nazie, le régime de Vichy devenait complice de l'un des pires crimes de l'histoire de l'humanité.

Comme l'a très bien montré le chercheur américain Robert Paxton, le régime collaborationniste a pris une part active à la déportation depuis la France de centaines de milliers de juifs, d'opposants politiques ou de membres de minorités vers les camps de la mort. La réalité est que le régime de Vichy a été plus qu'un exécuteur zélé de l'Allemagne nazie, devançant à de nombreuses reprises les exigences de l'occupant, pour des raisons politiques et idéologiques.

Le régime de Pétain a bien été un pouvoir totalitaire et fasciste. Plus de 140 000 personnes ont été dépor-

tées depuis la France. Parmi elles, 75 000 personnes ont été envoyées dans les camps de la mort parce que juifs. Seule une infime minorité reviendra vivante de cet enfer. La rafle du Vel d'Hiv, les camps de Drancy et du Struthof, les arrestations et exécutions sommaires, toutes ces monstruosités resteront des taches indélébiles dans l'histoire de notre nation. Au regard de l'histoire, l'indemnisation des victimes de la déportation n'est donc que justice. Il s'agit d'un acte légitime pour toutes celles et tous ceux qui ont souffert dans leur chair de la déportation.

Le problème auquel nous sommes confrontés est que les résidents américains ne peuvent bénéficier du régime de pension ouvert dès 1946 aux déportés de nationalité française ou issus d'autres pays. Pour des raisons éthiques et de réparation évidentes, il fallait trouver un moyen de pallier cette carence. La convention franco-américaine que nous discutons aujourd'hui en séance publique est la solution qui a été trouvée entre les autorités des États-Unis et les autorités françaises pour permettre enfin l'indemnisation des résidents

américains et leurs ayants droit.

Parce que l'essentiel est d'agir pour les victimes et de leur rendre justice, nous soutiendrons par conséquent cet accord, non sans émettre plusieurs critiques. Lors du passage en commission des affaires étrangères, un certain nombre de députés ont émis des réserves sur la rédaction de cet accord.

En cause, la mention à l'article 1er, alinéa 3, du « gouvernement de Vichy » comme exécutant de la déportation. Comme la plupart, voire la majorité, des membres de la commission, j'ai été troublé de l'emploi de cette expression, qui ignore la rupture que constitue le régime collaborationniste par rapport à la République.

C'était un régime illégitime, mis en place en pleine débâcle de l'armée française, par la voie d'un vote dont les parlementaires communistes, je veux le rappeler ici, avaient d'ailleurs été exclus, pourchassés depuis l'interdiction du parti communiste français par Daladier en 1939.

(Lire la suite page suivante)

(Suite de la page précédente)

C'était un régime fasciste, qui a organisé la persécution des juifs, des Républicains, des communistes, des francs-maçons, des libéraux, des socialistes, des homosexuels, des Tsiganes, bref, de tous ceux qui n'acceptaient pas l'horreur nazie ; un régime qui a voulu instaurer un « ordre nouveau » avec son programme de révolution nationale, créature de l'idéologie nazie et des forces de l'Axe.

Non, ce terme n'avait pas sa place dans cet accord. Je remercie Mme la présidente ainsi que le ministère des affaires étrangères d'avoir fait le nécessaire, avec les autorités américaines, pour que ce passage soit réécrit. L'expression « autorité de fait se disant gouvernement de l'État français » est la seule appropriée pour caractériser le régime de Pétain. C'est, au demeurant, cette formulation qui a été retenue par l'article 7 de l'ordonnance du 9 août 1944, par lequel le gouvernement provisoire de la République ôte toute légalité au régime de Vichy.

Cela étant dit, cet accord franco-américain a fait l'objet, sur le fond, d'un certain nombre de critiques, qu'il me paraît nécessaire de rappeler. Cet accord est la conséquence directe des mesures de rétorsion économiques prises à l'encontre de la SNCF aux États-Unis pour sa responsabilité supposée dans la déportation des Juifs depuis la France. Depuis 2000, l'entreprise publique est ainsi régulièrement poursuivie par des associations de victimes de la Shoah.

À plusieurs reprises, elle n'a pu participer à des appels d'offres publics, perdant des marchés particulièrement en Californie ou dans le Maryland. On peut penser que la tragédie de la Shoah a été instrumentalisée dans certains milieux pour des raisons mercantiles, afin de nuire aux entreprises françaises en les écartant des marchés étasuniens.

Le doute est permis après les révélations concernant les écoutes pratiquées par la NSA sur l'Élysée et les grandes entreprises – je m'associe à la condamnation unanime dans cet hémicycle de l'espionnage par les

États-Unis des plus hautes autorités françaises.

L'impression qui ressort est que la France a cédé aux pressions américaines afin d'obtenir, pour nos entreprises publiques, une immunité juridique aux États-Unis. C'est quelque part inquiétant pour l'indépendance de notre diplomatie qui, dans cette affaire, s'est trouvée un peu prise en otage.

Pourtant, les tribunaux français n'ont pas reconnu la responsabilité directe de la SNCF dans la déportation des Juifs. Ainsi, le Conseil d'État a, dans son arrêt de décembre 2007, estimé que l'entreprise publique était, et cela a déjà été dit, « un rouage du processus d'extermination placée sous réquisition des autorités allemandes d'occupation ».

Un des plus éminents spécialistes du sujet, Serge Klarsfeld, ne dit pas autre chose. Même si cela a également été dit, je veux le rappeler : selon lui, « la SNCF, réquisitionnée par l'occupant, a agi sous la contrainte. Les trains de déportation étaient allemands. Les factures étaient payées par la Gestapo à une agence de voyages allemande. ».

Il ajoute être opposé à toute « repentance qui dilue les responsabilités alors que celles des Allemands, de Pétain, de Laval, de Bousquet, de Papon et de Leguay sont, elles, bien identifiées. » Je regrette que nos amis américains n'aient pas su entendre ces arguments.

Enfin, le mécanisme d'indemnisation retenu par l'accord peut prêter à controverse. En effet, il consiste à accorder un chèque en blanc de 60 millions de dollars aux autorités américaines.

Les États-Unis seront chargés de recenser et d'indemniser les personnes concernées. La France n'a plus voix au chapitre et laisse les Américains décider seuls des critères d'indemnisation des déportés et de leurs ayants droit.

Le versement de 60 millions de dollars aux États-Unis rappelle le paiement des réparations de guerre : une anomalie au regard de l'histoire

puisque la France fait partie des vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale et qu'elle a payé un lourd tribut à l'occupant nazi.

Avec cet accord se pose inévitablement la question de la transparence, alors que le nombre de personnes restant à indemniser aux États-Unis n'est pas connu avec précision. N'y avait-il pas la possibilité d'étendre le système actuel d'indemnisation aux résidents américains ?

Il aurait été sans doute préférable de permettre à ces personnes de bénéficier des pensions d'invalidité créées en 1946 pour les victimes de la déportation de nationalité belge, britannique, hongroise, tchèque et polonaise. Pour les ayants droit, nous aurions pu élargir les critères d'applications du décret du 13 juillet 2000 qui institue des mesures de réparation pour les orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites.

Il est difficile, nous le savons, de regarder en face les heures les plus sombres de notre histoire, mais c'est l'honneur d'une grande nation comme la France que d'effectuer ce travail de mémoire avec courage et humanité.

En effet, seule la reconnaissance des crimes peut apaiser les souffrances des victimes. Nous souscrivons donc totalement à la volonté de l'État français d'indemniser toutes celles et tous ceux qui ont souffert dans leur chair des affres de la déportation.

Malgré ces remarques et les défauts qu'il présente, l'accord franco-américain discuté aujourd'hui dans cet hémicycle a l'avantage de permettre une indemnisation rapide des résidents américains. Il représente un geste de concorde permettant de réparer, autant que faire se peut, les blessures du passé. Pour toutes ces raisons, les députés communistes et du Front de gauche voteront cette convention. »

François Asensi

Ne laissons pas les entreprises dicter l'info

Jacqueline Fraysse a signé la pétition initiée par la journaliste Elise Lucet contre la directive européenne sur le secret des affaires. Malgré plus de 330 000 signatures recueillies à ce jour, les députés de la commission JURI, chargés d'examiner cette directive, l'ont adopté le 16 juin dernier.

Mais tout n'est pas perdu, bien au contraire : le texte va maintenant être discuté entre des représentants de la commission, du conseil et du Parlement Européen. La mobilisation doit se poursuivre.

Bientôt, les journalistes et leurs sources pourraient être attaqués en justice par les entreprises s'ils révèlent ce que ces mêmes entreprises veulent garder secret. A moins que nous ne réagissions pour défendre le travail d'enquête des journalistes et, par ricochet, l'information éclairée du citoyen.

Sous couvert de lutte contre l'espionnage industriel, le législateur européen prépare une nouvelle arme de dissuasion massive contre le journalisme, le «secret des affaires», dont la définition autorise ni plus ni moins une censure inédite en Europe.

Avec la directive qui sera bientôt discutée au Parlement, toute entreprise pourra arbitrairement décider si une information ayant pour elle une valeur économique pourra ou non être divulguée. Autrement dit, avec la directive «Secret des Affaires», vous n'auriez jamais entendu parler du scandale financier de Luxleaks, des pesticides de Monsanto, du scandale du vaccin Gardasil... Et j'en passe.

Notre métier consistant à révéler des informations d'intérêt public, il nous sera désormais impossible de vous informer sur des pans entiers de la vie économique, sociale et politique de nos pays. Les reportages de «Cash Investigation», mais aussi d'autres émissions d'enquête, ne pourraient certainement plus être diffusés.

Avec ce texte, un juge saisi par l'entreprise sera appelé à devenir le rédacteur en chef de la Nation qui

décide de l'intérêt ou non d'une information. Au prétexte de protéger les intérêts économiques des entreprises, c'est une véritable légitimation de l'opacité qui s'organise.

Si une source ou un journaliste «viole» ce «secret des affaires», des sommes colossales pourraient lui être réclamées, pouvant atteindre des millions voire des milliards d'euros, puisqu'il faudra que les «dommages-intérêts» correspond(ent) au préjudice que celui-ci a réellement subi. On pourrait même assister à des peines de prison dans certains pays.

Face à une telle menace financière et judiciaire, qui acceptera de prendre de tels risques ? Quel employé - comme Antoine Deltour à l'origine des révélations sur le le scandale Luxleaks - osera dénoncer les malversations d'une entreprise ? Les sources seront les premières victimes d'un tel système, mais pas un mot ne figure dans le texte pour assurer leur protection.

Les défenseurs du texte nous affirment vouloir défendre les intérêts économiques des entreprises européennes, principalement des «PME». Étonnamment, parmi celles qui ont été en contact très tôt avec la Commission, on ne relève pas beaucoup de petites PME, mais plutôt des multinationales rôdées au lobbying : Air Liquide, Alstom, DuPont, General Electric, Intel, Michelin, Nestlé et Safran, entre autres.

Ces entreprises vont utiliser ce nouveau moyen offert sur un plateau pour faire pression et nous empêcher de sortir des affaires ...

Vu l'actualité Luxleaks, nous ne tolérons pas que nos élus se prononcent sur un texte aussi grave pour la liberté d'expression sans la moindre concertation avec les représentants de la presse, les lanceurs d'alertes et les ONG. Seuls les lobbies industriels ont été consultés.

Nous, journalistes, refusons de nous contenter de recopier des communiqués de presse pour que vous, citoyens, restiez informés. Et comme disait George Orwell : «Le journalisme consiste à publier ce que d'autres ne voudraient pas voir publié : tout le reste n'est que relations publiques».

C'est pourquoi je demande, avec l'ensemble des signataires ci-dessous, la suppression de cette directive liberticide.

Le 16 juin prochain, une commission de députés européens, la commission JURI, se réunira pour valider ou non ce texte. C'est le moment de nous mobiliser pour dire non à la censure en Europe.

Signez la pétition sur <https://www.change.org/p/ne-laissons-pas-les-entreprises-dicter-l-info-stop-directive-secret-des-affaires-tradesecrets>

LUNDI 29 JUIN

- Discussion, en nouvelle lecture, de la proposition de loi tendant à faciliter l'inscription sur les listes électorales (nos 2798-2888)

- Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (nos 2830-2872)

MARDI 30 JUIN

- Questions au Gouvernement

- Suite de la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (nos 2830-2872)

MERCREDI 01 JUILLET

- Questions au Gouvernement

- Suite de la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (nos 2830-2872)

JEUDI 02 JUILLET

- Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat après engagement de la procédure accélérée, ratifiant l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées et visant à favoriser l'accès au service civique pour les jeunes en situation de handicap (nos 2840-2892)

- Suite de la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (nos 2830-2872)

VENDREDI 03 JUILLET

- Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat après engagement de la procédure accélérée, ratifiant l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées et visant à favoriser l'accès au service civique pour les jeunes en situation de handicap (nos 2840-2892)

- Suite de la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (nos 2830-2872)

LUNDI 06 JUILLET

- Discussion du projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2014 (no 2813)

MARDI 07 JUILLET

- Discussion, soit sur le rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi

MERCREDI 08 JUILLET

- Questions au Gouvernement

- Suite de la discussion, soit sur le rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi

JEUDI 09 JUILLET

- Débat d'orientation des finances publiques

- Suite de la discussion, soit sur le rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi

- Navettes diverses

MERCREDI 15 JUILLET

- Questions au Gouvernement

- Sous réserve de sa transmission, discussion du projet de loi organique relatif à la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté

- Sous réserve de sa transmission, discussion du projet de loi relatif à la modernisation du droit de l'outre-mer

JEUDI 16 JUILLET

- Discussion, soit sur le rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République

VENDREDI 17 JUILLET

- Suite de la discussion, soit sur le rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République